

## Calendrier des opérations de mutation

Dates	Opérations	Destinataires
<b>2 novembre 2021</b>	Date limite de remontée des postes spécifiques nationaux et des postes à profil par les recteurs	DGRH/B2-2
<b>Du 8 novembre au 30 novembre 2021</b>	Accueil téléphonique des candidats à une mutation	Participant
<b>9 novembre 2021</b>	Publication des postes spécifiques nationaux et des postes à profil (POP) vacants	Participant
<b>Du 9 novembre au 30 novembre 2021</b>	Formulation des demandes de mutation sur I-Prof - phase interacadémique et mouvements spécifiques nationaux et sur postes à profil (POP)	Participant
<b>26 novembre 2021</b>	MLDS, CPIF : Date limite de transmission par les académies des fiches de postes vacants ou susceptibles de l'être, par voie dématérialisée	DGRH/B2-2
<b>À partir du 1er décembre 2021</b>	Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation par les services académiques (phase interacadémique et mouvements spécifiques nationaux et postes à profil POP)	Participant
<b>16 décembre 2021</b>	- Date limite d'envoi des travaux personnels par les candidats aux mouvements spécifiques nationaux des métiers d'arts et du design - Date limite d'envoi du dossier de candidature par les candidats en (DR)Onisep et au Cnam/Inetop pour les PsyEN	DGRH/B2-2
<b>Janvier 2022</b>	Affichage des barèmes	Rectorat de l'académie d'affectation
<b>7 janvier 2022</b>	PEGC : date limite de transmission de la confirmation de demande de mutation	Chef d'établissement ou de service
<b>14 janvier 2022</b>	MLDS, CPIF, PEGC : date limite de transmission par voie hiérarchique des dossiers de candidature	Rectorat de l'académie d'affectation
<b>27 janvier 2022</b>	MLDS, CPIF, PEGC : date limite de transmission des dossiers par les recteurs des académies d'origine aux recteurs des académies demandées	Rectorat de l'académie sollicitée
<b>4 février 2022</b>	MLDS, CPIF, PEGC : date limite de transmission par les recteurs des dossiers de candidatures revêtus de leur avis motivé, par voie dématérialisée	DGRH/B2-2
<b>11 février 2022</b>	Date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande	DGRH/B2-2
<b>3 mars 2022</b>	Résultats - phase interacadémique, mouvements spécifiques nationaux et postes à profil (POP)	Participant
<b>À partir du 8 mars 2022</b>	Début de l'ouverture de la phase intra-académique (dates précises définies par les services académiques)	Participant